

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1910

22 juillet 2014

SOMMAIRE

Alvida S.A.	91676	JM Holdings S.à r.l.	91634
Argos Investment Fund	91677	John Deere Holding S.à r.l.	91636
CD&R European Value Retail Investment S.à r.l.	91666	John Deere Luxembourg Investment S.à r.l.	91638
CG Capital S.A.	91643	JVI s.à r.l.	91640
Dyle Investments S.à r.l.	91648	KED Financing Luxembourg S.à r.l.	91639
Elle Finance S.A.	91634	KED Resources Luxembourg 2 S.à r.l.	91640
EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l.	91634	KGJ Investments S.A., SICAV-SIF	91641
European Tourism S.A.	91634	KGJ Investments S.A., SICAV-SIF	91641
Exaudit S.A.	91634	Klopp Marc S.à r.l.	91642
Expert Petroleum Holdings S.à r.l.	91678	Kohl & Partner S.A.	91641
Gamax Management AG	91636	Kohl & Partner S.A.	91642
Game Design Entertainment SA	91635	Koulin SA	91642
Gartner Belgium Luxembourg Branch ...	91635	Ksar Na S.à r.l.	91680
Gems Progressive Fund	91636	KS Development S.A.	91642
Global Services Company S.à r.l.	91635	KSP Real Estate Investment Management S.à r.l.	91637
H2M	91636	KS&T Investment Financing II S.à r.l.	91678
ICG Minority Partners 2008 S.A.	91638	Kumba International Trading	91640
IK3 S.à r.l.	91638	L'Atelier Anne-Marie Frère	91680
Infinity Management S.A.	91637	Lavos S.à r.l.	91639
International Automotive Components Group Europe S.à r.l.	91679	Lefate S.A.	91641
International Programs Development S.A.	91638	L.F. Investments S.à r.l.	91680
Interworld Investments S.A.	91638	llemri GmbH	91637
I.R.I.S. Financial Services S.A.	91637	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.	91640
ITSmart S.A. SPF	91679	LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.	91642
Janus Investment Holdings S.A.	91639	Olissippo Participations S.à r.l.	91680
JBA Asset Management S.A.	91639	Puilaetco Dewaay Fund (L)	91635
J.B. Betelligungen A.G.	91639		
Jecolux gmbh	91640		

Elle Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068890/10.

(140080214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.467.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014068891/11.

(140080749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

European Tourism S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014068900/10.

(140080213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Exaudit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EXAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014068902/12.

(140080923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

JM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JM Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068991/11.

(140080553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Game Design Entertainment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2014068923/12.

(140080895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Gartner Belgium Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.878.

L'adresse de Gartner Belgium Luxembourg Branch va changer à partir de:

Ancienne adresse:

10a, Rue des Merovingiens

L-8070 Bertrange

Nouvelle adresse:

20, Rue de l'Industrie

L-8399 Windhof

Gartner Belgium Luxembourg Branch

Frank Perri

Référence de publication: 2014068925/16.

(140081060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Global Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.819.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068926/9.

(140080424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Puilaetco Dewaay Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.288.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2014

- Messieurs Philippe AMAND et Franck SARRE, résidant tous deux professionnellement au 2, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et Messieurs Benoît TIMMERMANS et Derek de WILDE d'ESTMAEL, résidant professionnellement au 46, avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles sont réélus en tant qu'administrateur pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- ERNST & YOUNG est réélu en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour PUILAETCO DEWAAY FUND (L)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014069122/17.

(140080226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 13. Mai 2014 hat beschlossen,

Deloitte Audit S.a.r.l., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu ernennen. Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015.

Für GAMAX MANAGEMENT AG
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014068931/14.

(140081116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.162.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014068935/12.

(140080428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

H2M, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 148.974.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2012

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014:

HRT Révision SA
163, Rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068958/15.

(140080594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.515.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

John Deere Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A. / T. Pierrette
Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2014068985/13.

(140080297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

I.R.I.S. Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.063.

—
Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2014

L'assemblée acte la démission de M. Etienne Van de Kerckhove de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué à la date du 31 décembre 2013.

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale de ce jour, nommer M. Pierre De Muelenaere, domicilié rue des Couteliers 24 à 1490 Sart Messire Guillaume- Belgique est nommé en qualité d'administrateur-délégué.

Monsieur Xavier Watrin domicilié Trou Bouquiau 33 à 5340 Gesves- Belgique est nommé en qualité d'administrateur. M. Watrin verra son mandat se terminer immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour la société

Pierre De Muelenaere

Référence de publication: 2014068960/16.

(140080287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Ilemri GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.385.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068963/9.

(140080290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Infinity Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 166.307.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par les associés lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 25 avril 2014:

les actionnaires décident à l'unanimité de nommer:

- Mr André Lecoq, résidant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 23 avril 2014 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068965/14.

(140080221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KSP Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.439.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note que le siège social du gérant de catégorie B, Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a été transféré du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014069011/15.

(140081291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Interworld Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 148.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068973/9.

(140080868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ICG Minority Partners 2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.971.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 12 juillet 2013

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 12 juillet 2013:

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068975/12.

(140080897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

IK3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 59, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 16/05/2014.

Référence de publication: 2014068976/10.

(140080936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

International Programs Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.569.

Monsieur Guglielmo REBUFFATTI demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante:

- 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068980/10.

(140081154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.923.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A. / T. Pierrette

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2014068986/13.

(140080311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

J.B. Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 159.833.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068983/10.

(140080612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Janus Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JANUS INVESTMENT HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2014068987/10.

(140080490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

JBA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.339.

Par la présente, je démissionne du mandat de commissaire aux comptes dans votre société.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Nathalie CRAHAY.

Référence de publication: 2014068988/9.

(140080565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KED Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.533.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014068995/11.

(140080746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Lavos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.285.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 mai 2014

Veillez noter que l'adresse du siège social de la société se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 mai 2014.

Luxembourg, le 16.05.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Lavos S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014069017/14.

(140081067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Jecolux gmbh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 157.375.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068989/9.

(140080202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

JVI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 8, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 173.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 16/05/2014.

Référence de publication: 2014068993/10.

(140080931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Kumba International Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014068994/10.

(140080978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KED Resources Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.636.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014068996/11.

(140080750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Luxair qui s'est tenue le 12 mai 2014 à l'aéroport de Luxembourg:

«L'Assemblée Générale procède à la nomination de M. Patrick Streff comme nouvel administrateur de Luxair, en remplacement de M. Paul Reuter, à la suite des élections sociales du 13 novembre 2013.

L'adresse professionnelle de M. Streff est fixée à Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014069035/14.

(140080900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KGJ Investments S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.712.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068998/11.

(140080697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KGJ Investments S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 172.712.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 7 mai 2014

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Hans Peter Jebsen avec adresse professionnelle à Stortingsgt 20, 0115 Oslo, Norvège

- Jennifer Kelly avec adresse professionnelle à Par-la-Ville Road 14, HM08 Hamilton, Bermudes

- Abel Van Staveren avec adresse professionnelle à 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068999/19.

(140080698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Kohl & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 63.640.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 13. Mai 2014 abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Salcon S. à r. l. wird von ihrem Amt aus Aufsichtskommissar rückwirkend zum 30.04.2014 abberufen:

Zum neuen Aufsichtskommissar wählt die Versammlung einstimmig die Kopalux Trust S. à r. l., RC Luxembourg B 171586, 6-8, Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher, die das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018 führt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014069003/13.

(140080230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Lefate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014069022/11.

(140080523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Klopp Marc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 5, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.739.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069002/10.

(140080886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Kohl & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 63.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069004/9.

(140080231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Koulin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069005/9.

(140080367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KS Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 17, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 129.136.

Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 15.02.2008

Die Generalversammlung beschließt einstimmig, die Firma FIDUCIAIRE DUMMONG-KEMP, in Ihrer Funktion als Kommissar abzurufen und ernennt die Gesellschaft READ SàRL, RCS Nr: B-45.083, mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri zum Kommissar.

Ihr Mandat wird am Ende der jährlichen Hauptversammlung von 2013 ablaufen.

Référence de publication: 2014069006/12.

(140080947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Luxair qui s'est tenue le 12 mai 2014 à l'aéroport de Luxembourg:

«L'Assemblée Générale procède à la nomination de M. Marc Zafra comme nouvel administrateur de Luxair, en remplacement de M. Raoul Roos, à la suite des élections sociales du 13 novembre 2013.

L'adresse professionnelle de M. Zafra est fixée à Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014069036/14.

(140080900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

CG Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.359.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "CG Capital S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168359, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette of April 24, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1356 of June 1, 2012, which bylaws have been last amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of June 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1806 of July 18, 2012.

The meeting is chaired by Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Harald Charbon, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of four (4) proxies given under private seal on March 28, 2014, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one hundred thirty thousand four Euro (EUR 130.004,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of eight thousand three hundred eight Euro (EUR 8.308,00) in order to raise it from its present amount of one hundred thirty thousand four Euro (EUR 130.004,00) to one hundred thirty-eight thousand three hundred twelve Euro (EUR 138.312,00) by the creation and the issuance of four thousand three hundred seventy-one (4.371) new class A shares (the New Class A Shares), two thousand two hundred forty-five (2.245) new class B shares (the New Class B Shares) and one thousand six hundred ninety-two (1.692) new class C shares (the New Class C Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each;

2. Waiver by the existing shareholders of their preferred subscription right and agreement by the existing shareholders to the subscription by Memphre Ltd, a company established under the laws of Bermuda, having its registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermuda, for six hundred ninety-two (692) New Class C Shares;

3. Subscription by Vespa A S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144458, and full payment of the New Class A Shares, together with a share premium in the amount of one hundred thirty-six thousand four hundred seven Euro (EUR 136.407,00), which shall remain attached to the class A shares, in the aggregate amount of one hundred forty thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 140.778,00), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by Vespa A S.C.A., prenamed, towards the Company in the same amount;

4. Subscription by VESPA B L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the United Kingdom, with registered office at North Cottage, Langton Road, Langton Green, TN3 0BB Tunbridge Wells, Kent, United Kingdom, and registered with the Companies House for England and Wales under number LP013318, and full payment of the New Class B Shares, in the aggregate amount of two thousand two hundred forty-five Euro (EUR 2.245,00), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by Vespa B L.P., prenamed, towards the Company in the same amount;

5. Subscription by Memphre Ltd, prenamed, and full payment of six hundred ninety-two (692) New Class C Shares, together with a share premium in the amount of fifty-six thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 56.773,00), which shall remain attached to the class C shares, in the aggregate amount of fifty-seven thousand four hundred sixty-five Euro (EUR 57.465,00), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by Memphre Ltd, prenamed, towards the Company in the same amount;

6. Subscription by PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 2, rue Marietta Martin, 75016 Paris, France and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 502 208 556, and full payment of one thousand (1.000) New Class C Shares, together with a share premium in the amount of eighty-two

thousand fifty-seven Euro (EUR 82.057,00), which shall remain attached to the class C shares, in the aggregate amount of eighty-three thousand fifty-seven Euro (EUR 83.057,00), by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, prenamed, towards the Company in the same amount;

7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred thirty-eight thousand three hundred twelve Euro (EUR 138.312,00) represented by seventy-two thousand seven hundred fifty-six (72.756) class A shares, thirty-seven thousand three hundred sixty-three (37.363) class B shares, twenty-eight thousand one hundred eighty-nine (28.189) class C shares, two (2) class D shares and two (2) class E shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital to the extent of eight thousand three hundred eight Euro (EUR 8.308,00) in order to raise it from its present amount of one hundred thirty thousand four Euro (EUR 130.004,00) to one hundred thirty-eight thousand three hundred twelve Euro (EUR 138.312,00) by the creation and the issuance of four thousand three hundred seventy-one (4.371) New Class A Shares, two thousand two hundred forty-five (2.245) New Class B Shares and one thousand six hundred ninety-two (1.692) New Class C Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Second resolution

The existing shareholders declare to waive their preferred subscription right and the meeting resolves to agree to the subscription of six hundred ninety-two (692) New Class C Shares to be issued and paid in at nominal value in the amount of six hundred ninety-two Euro (EUR 692.-) together with a share premium in the amount of fifty-six thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 56,773.-) by Memphre Ltd, prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Vespa A S.C.A., prenamed, here represented by Harald Charbon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 28, 2014, resolves to subscribe for the New Class A Shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of four thousand three hundred seventy-one Euro (EUR 4.371,00), together with a share premium in the amount of one hundred thirty-six thousand four hundred seven Euro (EUR 136.407,00), which shall remain attached to the New Class A Shares, by contribution in kind in the aggregate amount of one hundred forty thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 140.778,00), consisting in the conversion of a receivable held by Vespa A S.C.A., prenamed, towards the Company in the same amount, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 1).

VESPA B L.P., prenamed, here represented by Harald Charbon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 28, 2014, resolves to subscribe for the New Class B Shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of two thousand two hundred forty-five Euro (EUR 2.245,00) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by Vespa B L.P., prenamed, towards the Company in the same amount, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 2).

Memphre Ltd, prenamed, here represented by Harald Charbon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 28, 2014, resolves to subscribe for six hundred ninety-two (692) New Class C Shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of six hundred ninety-two Euro (EUR 692,00), together with a share premium in the amount of fifty-six thousand seven hundred seventy-three Euro (EUR 56.773,00), which shall remain attached to the New Class C Shares, by contribution in kind in the aggregate amount of fifty-seven thousand four hundred sixty-five Euro (EUR 57.465,00), consisting in the conversion of a receivable held by Memphre Ltd, prenamed, towards the Company in the same amount, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 3).

PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, prenamed, here represented by Harald Charbon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 28, 2014, resolves to subscribe for one thousand (1.000) New Class C Shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of one thousand Euro (EUR 1.000,00), together with a share premium in the amount of eighty-two thousand fifty-seven Euro (EUR 82.057,00), which shall remain attached to the New Class C Shares, by contribution in kind in the aggregate amount of eighty-three thousand fifty-seven Euro (EUR 83.057,00) consisting in the conversion of a receivable held by PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, prenamed, towards the Company in the same amount, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable 4, together with the Receivable 1, the Receivable 2 and the Receivable 3 together referred to hereunder as the Receivables).

The total value of the contribution in kind is declared by the shareholders to be of two hundred eighty-three thousand five hundred forty-five Euro (EUR 283.545,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg which concludes as follows:

“Conclusion

“Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 8,308 ordinary shares issued with a par value of EUR 1 each and the allocation to the share premium account of the Company amounting to an aggregate amount of EUR 283,545.00”.

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by the above mentioned auditor's report.

Effective implementation of the contribution in kind

The shareholders, through their proxy holder, declare that:

- they are the unrestricted owners of the Receivables and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivables have consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing companies are entitled to any rights as to the Receivables;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

Further to the above increase of the share capital, the meeting resolves to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one hundred thirty-eight thousand three hundred twelve Euro (EUR 138.312,00) represented by seventy-two thousand seven hundred fifty-six (72.756) class A shares, thirty-seven thousand three hundred sixty-three (37.363) class B shares, twenty-eight thousand one hundred eighty-nine (28.189) class C shares, two (2) class D shares and two (2) class E shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 2,200,-

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «CG Capital S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168359, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1356 du 1^{er} juin 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 12 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1806 du 18 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Harald Charbon, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de quatre (4) procurations données sous-seing privé le 28 mars 2014, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cent trente mille quatre Euro (EUR 130.004,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société pour un montant de huit mille trois cent huit Euro (EUR 8.308,00) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille quatre euro (EUR 130.004,00) à cent trente-huit mille trois cent douze Euro (EUR 138.312,00) par la création et l'émission de quatre mille trois cent soixante-et-onze (4.371) nouvelles actions de catégorie A (les Nouvelles Actions de Catégorie A), deux mille deux cent quarante-cinq (2.245) nouvelles actions de catégorie B (les Nouvelles Actions de Catégorie B), et mille six cent quatre-vingt-douze (1.692) nouvelles actions de catégorie C (les Nouvelles Actions de Catégorie C), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune;

2. Renonciation par les actionnaires existants à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et agrément des actionnaires existants à la suscription par Memphre Ltd, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social a Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes, à un six cent quatre-vingt-douze (692) Nouvelles Actions de Catégorie C;

3. Souscription par VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144458, et libération intégrale des Nouvelles Actions de Catégorie A, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de cent trente-six mille quatre cent sept Euro (EUR 136.407,00), attachée aux actions de catégorie A, pour un montant total de cent quarante mille sept cent soixante-dix-huit Euro (EUR 140.778,00), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par Vespa A S.C.A. à l'encontre de la Société d'un même montant;

4. Souscription par VESPA B L.P., un limited partnership de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à North Cottage, Langton Road, TN3 0BB Tunbridge Wells, Kent, Royaume Uni, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP013318, et libération intégrale des Nouvelles Actions de Catégorie B, pour un montant total de deux mille deux cent quarante-cinq Euro (EUR 2.245,00), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par Vespa B L.P. à l'encontre de la Société d'un même montant;

5. Souscription par Memphre Ltd, prénommée, et libération intégrale de six cent quatre-vingt-douze (692) Nouvelles Actions de Catégorie C, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de cinquante-six mille sept cent soixante-treize Euro (EUR 56.773,00), attachée aux actions de catégorie C, pour un montant total de cinquante-sept mille quatre cent soixante-cinq Euro (EUR 57.465,00), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par Memphre Ltd à l'encontre de la Société d'un même montant;

6. Souscription par PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 2, rue Marietta Martin, 75016 Paris, France et enregistrée auprès du Registre De Commerce Et Des Sociétés De Paris sous le numéro 502 208 556, et libération intégrale de mille (1.000) Nouvelles Actions de Catégorie C, ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de quatre-vingt-deux mille cinquante-sept Euro (EUR 82.057,00), attachée aux actions de catégorie C, pour un montant total de quatre-vingt-trois mille cinquante-sept Euro (EUR 83.057,00), par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS à l'encontre de la Société d'un même montant;

7. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente-huit mille trois cent douze Euro (EUR 138.312,00) représenté par soixante-douze mille sept cent cinquante-six (72.756) actions de catégorie A, trente-sept mille trois cent soixante-trois (37.363) actions de catégorie B, vingt-huit mille cent quatre-vingt-neuf (28.189) actions de catégorie C, deux (2) actions de catégorie D et deux (2) actions de catégorie E, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille trois cent huit Euro (EUR 8.308,00) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille quatre Euro (EUR 130.004,00) à cent trente-huit mille trois cent douze Euro (EUR 138.312,00) par la création et l'émission de quatre mille trois cent soixante-et-onze (4.371) Nouvelles Actions de Catégorie A, deux mille deux cent quarante-cinq (2.245) Nouvelles Actions de Catégorie

B, et mille six cent quatre-vingt-douze (1.692) Nouvelles Actions de Catégorie C, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Deuxième résolution

Les actionnaires existants déclarent renoncer à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et l'assemblée décide d'agréer la souscription de six cent quatre-vingt-douze (692) Nouvelles Actions de Catégorie C devant être émises et libérées à valeur nominale d'un montant total de six cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 692,00) ensemble avec des primes d'émission de cinquante-six mille sept cent soixante-treize Euros (EUR 57.773,-) par Memphre Ltd, prénommée.

Intervention - Souscription - Libération

Vespa A S.C.A., précitée, ici représentée par Harald Charbon, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mars 2014, décide de souscrire aux Nouvelles Actions de Catégorie A, et de les libérer intégralement pour un montant total de quatre mille trois cent soixante-et-onze Euro (EUR 4.371,00), ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de cent trente-six mille quatre cent sept Euro (EUR 136.407,00), attachée aux actions de catégorie A, par un apport en nature d'un montant total de cent quarante mille sept cent soixante-dix-huit Euro (EUR 140.778,00), consistant en la conversion d'une créance détenue par Vespa A S.C.A. à l'encontre de la Société (la Créance 1).

VESPA B L.P., précitée, représentée par Harald Charbon, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mars 2014, déclare souscrire aux Nouvelles Actions de Catégorie B, et de les libérer intégralement pour un montant total de deux mille deux cent quarante-cinq Euro (EUR 2.245,00) par un apport en nature d'un même montant consistant en la conversion d'une créance détenue par Vespa B L.P. à l'encontre de la Société (la Créance 2).

Memphre Ltd, précitée, représentée par Harald Charbon, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mars 2014, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-douze (692) Nouvelles Actions de Catégorie C, et de les libérer intégralement pour un montant total de six cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 692,00), ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de cinquante-six mille sept cent soixante-treize Euro (EUR 56.773,00), attachée aux actions de catégorie C, par un apport en nature d'un montant total de cinquante-sept mille quatre cent soixante-cinq Euro (EUR 57.465,00), consistant en la conversion d'une créance détenue par Memphre Ltd à l'encontre de la Société (la Créance 3).

PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, précitée, représentée par Harald Charbon, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 mars 2014, précitée, par son mandataire, déclare souscrire à mille (1.000) Nouvelles Actions de Catégorie C, et de les libérer intégralement pour un montant total de mille Euro (EUR 1.000,00), ensemble avec la prime d'émission y afférent d'un montant de quatre-vingt-deux mille cinquante-sept Euro (EUR 82.057,00), attachée aux actions de catégorie C, par un apport en nature d'un montant total de quatre-vingt-trois mille cinquante-sept Euro (EUR 83.057,00), consistant en la conversion d'une créance détenue par PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS à l'encontre de la Société (la Créance 4, ensemble avec la Créance 1, la Créance 2 et la Créance 3 référencées en tant que les Créances).

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quarante-cinq Euro (EUR 283.545,00) par les actionnaires, laquelle estimation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous aurait porté à croire que la valeur des Créances à apporter ne correspond pas au moins à la valeur du capital social et de la prime d'émission émis.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par le rapport du réviseur susmentionné.

Réalisation effective de l'apport

Les actionnaires, par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont propriétaires sans restriction des Créances et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que les apporteurs ne détient de droit sur les Créances;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances aux fins d'effectuer leur conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente-huit mille trois cent douze Euro (EUR 138.312,00) représenté par soixante-douze mille sept cent cinquante-six (72.756) actions de catégorie A, trente-sept mille trois cent soixante-trois (37.363) actions de catégorie B, vingt-huit mille cent quatre-vingt-neuf (28.189) actions de catégorie C, deux (2) actions de catégorie D et deux (2) actions de catégorie E, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 2.200.-

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signés avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16658 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070494/302.

(140083121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Dyle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.303.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of of Dyle Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 178.303, incorporated by deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg), on 14 June 2013, published in the Mémorial C number 1630 dated 9 July 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, dated 18 November 2013, published in the Mémorial C number 108 dated 13 January 2014.

The Meeting elected Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as chairman of the Meeting (the "Chairman"). The Chairman appointed Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting (the "Secretary"). The Meeting elected Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer"). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present minutes. The attendance list is signed by the proxyholder who represents the shareholders, and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, will remain attached to the present minutes.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and the Meeting recorded that:

(A) It results from the attendance list that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting. The Meeting therefore waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions and of the agenda of the Meeting which were communicated to it in advance;

(B) The agenda of the Meeting is worded as follows:

i. Reclassification of the existing one hundred thousand (100,000) shares of the Company, each having a nominal one Euro (EUR 1.-), (the “Current Shares”) into one hundred thousand (100,000) ordinary shares (parts sociales ordinaires) of one Euro (EUR 1.-) each (the “Ordinary Shares”) and creation of the following new classes of shares: class A preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie A) (the “Class A Shares”), class B preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie B) (the “Class B Shares”), class C preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie C) (the “Class C Shares”), class D preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie D) (the “Class D Shares”), class E preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the “Class E Shares”), class F preference shares (parts sociales de catégorie F) (the “Class F Shares”), class G preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the “Class G Shares”), class H preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the “Class H Shares”), class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the “Class I Shares”), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each;

ii. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty thousand Euro (EUR 180,000.-), in order to raise it from the current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000.-), through the issuance of twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, and twenty thousand (20,000) Class I Shares (together the “New Shares”);

iii. Subscription and full payment of the New Shares, together with a share premium of three million seven hundred twenty-three thousand eight hundred and twenty-four Euro and twenty-two Cents (EUR 3,723,824.22) in cash by Quadriga Capital IV Deutschland Holding I LP and Quadriga Capital IV Deutschland Holding II LP;

iv. Amendment and restatement of the articles of association of the Company (the “Articles”), including, amongst others, the change of the corporate object of the Company in article 2 which shall henceforth read as follows:

“ Art. 2. Corporate Object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may also acquire patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights, to directly or indirectly operate and develop them. The Company may notably sale, assign or otherwise dispose of part or all of its patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights.

2.7 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.”

v. Miscellaneous.

(C) After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to reclassify the Current Shares into the Ordinary Shares and to create the following new classes of shares: the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, and the Class I Shares, with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, and having the rights and obligations set out in the Articles as amended pursuant to the resolution to be adopted in respect of the item (iv) of the above agenda.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty thousand Euro (EUR 180,000.-), in order to raise it from the current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000.-), through the issuance of the following New Shares: twenty thousand (20,000) Class A Shares, twenty thousand (20,000) Class B Shares, twenty thousand (20,000) Class C Shares, twenty thousand (20,000) Class D Shares, twenty thousand (20,000) Class E Shares, twenty thousand (20,000) Class F Shares, twenty thousand (20,000) Class G Shares, twenty thousand (20,000) Class H Shares, and twenty thousand (20,000) Class I Shares.

Subscription - Payment

Thereupon,

1) Quadriga Capital IV Deutschland Holding I LP, a limited partnership with registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place Bath Street, JE2 ASU St Helier, Jersey, registered under number 1647 with JFSC Companies Registry ("Quadriga Holding I"), hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal, here annexed, declares to subscribe for the following New Shares:

nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class A Shares,
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class B Shares,
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class C Shares,
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class D Shares,
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class E Shares,
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class F Shares,
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class G Shares,
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class H Shares, and
nineteen thousand three hundred twenty-five (19,325) Class I Shares.

Quadriga Holding I further declares to fully pay up the above shares together with share premium in an amount of three million five hundred and ninety-eight thousand one hundred and thirty-one Euro and fifty-nine Cents (EUR 3,598,131.59) by way of contribution in cash in an aggregate amount of three million seven hundred seventy-two thousand fifty five Euro and fifty nine Cents (EUR 3,772,055.59) (the "First Contribution in Cash").

The full amount of the First Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account.

2) Quadriga Capital IV Deutschland Holding II LP, a limited partnership with registered office at Quadriga Capital House, Britannia Place Bath Street, JE2 ASU St Helier, Jersey, registered under number 1648 with JFSC Companies Registry ("Quadriga Holding II"), hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, here annexed, by virtue of a power of attorney, given under private seal, here annexed, declares to subscribe for the following New Shares:

six hundred seventy-five (675) Class A Shares,
six hundred seventy-five (675) Class B Shares,
six hundred seventy-five (675) Class C Shares,
six hundred seventy-five (675) Class D Shares,
six hundred seventy-five (675) Class E Shares,
six hundred seventy-five (675) Class F Shares,
six hundred seventy-five (675) Class G Shares,
six hundred seventy-five (675) Class H Shares, and
six hundred seventy-five (675) Class I Shares.

Quadriga Holding II further declares to fully pay up the above shares together with share premium of one hundred twenty-five thousand six hundred ninety-two Euro and sixty-three Cents (EUR 125,692.63) by way of contribution in cash in an aggregate amount of one hundred thirty-one thousand seven hundred sixty-eight Euro and sixty-three Cents (EUR 131,768.63) (the "Second Contribution in Cash").

The full amount of the Second Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account.

Quadriga Holding I and Quadriga Holding II now enter the Meeting in order to vote, together with Quadriga GP, upon the remaining items of the agenda and unanimously declare to be fully aware of all the items of the agenda.

Third resolution

The Meeting resolved to fully restate the Articles, including, amongst others, the amendments required further to the creation and the issuance of the News Shares and the corresponding increase of the share capital of the Company and the change of the corporate object of the Company, so that the Articles shall now read as follows:

“ **Art. 1. Corporate form and name.** These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) whose name is Dyle Investments S.à r.l. (hereafter the “Company”).

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may also acquire patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights, to directly or indirectly operate and develop them. The Company may notably sale, assign or otherwise dispose of part or all of its patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights.

2.7 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

4.4 In the event that the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers (conseil de gérance) or the sole manager (gérant) (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares (parts sociales).

5.1 Share Capital - share premium - reserves

5.1.1 The Company's corporate capital is fixed at two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) ordinary shares (parts sociales ordinaires) (the "Ordinary Shares"), twenty thousand (20,000) class A preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie A) (the "Class A Shares"), twenty thousand (20,000) class B preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie B) (the "Class B Shares"), twenty thousand (20,000) class C preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie C) (the "Class C Shares"), twenty thousand (20,000) class D preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie D) (the "Class D Shares") twenty thousand (20,000) class E preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie E) (the "Class E Shares"), twenty thousand (20,000) class F preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie F) (the "Class F Shares"), twenty thousand (2) class G preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie G) (the "Class G Shares"), twenty thousand (20,000) class H preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie H) (the "Class H Shares"), twenty thousand (20,000) class I preference shares (parts sociales préférentielles de catégorie I) (the "Class I Shares"), with a nominal value of one EUR (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares; Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares; Class H Shares and Class I Shares are hereinafter collectively referred to as the "Preference Shares".

Each shareholder shall subscribe proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.1.2 Any premium paid on any share (part sociale) is allocated to a distributable reserve in accordance with the terms of this Article. The share premium shall remain reserved and attached to the shares (parts sociales) of the shareholder who has contributed it and will be reserved to this relevant shareholder in case of distributions, repayment or otherwise. Decisions as to the use of the share premium reserve(s) are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles.

5.1.3 The Company may accept contributions without issuing shares (parts sociales) or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholder(s) or the manager(s) (gérant(s)) as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

5.2 - Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 7 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

5.3 - Indivisibility of Shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and debtors of pledged shares (parts sociales) have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 - Transfer of Shares (parts sociales)

5.4.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

5.4.2 In case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the provisions of Articles 189 and 190 of the Law.

5.4.3 Notwithstanding any other provisions of these Articles, in case of transfer of shares (parts sociales), the transferring shareholder shall transfer all of his/her/its shares (parts sociales) of each class of shares (catégorie de parts sociales) or, if the transferring shareholder transfers only some of his/her/its shares (parts sociales), he/she/it shall transfer at the same time shares (parts sociales) proportionally in each class of shares (catégorie de parts sociales).

5.4.4 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

5.4.5 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

5.5 - Distribution of profit

5.5.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

5.5.2 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of it being understood that in respect of any dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;

the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;

the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

5.5.3 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 and Article 5.5.2 of these Articles, the sole manager (gérant) or the board of managers (conseil de gérance) as appropriate may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

5.6 - Repurchase of Shares (parts sociales)

The Company may, subject to the prior approval of all shareholders, repurchase its shares (parts sociales) provided that there are sufficient available reserves to that effect and only if it repurchases and cancels one or more entire classes of shares (catégories de parts sociales) (being the Class A Shares through the Class I Shares, included), i.e. all the shares (parts sociales) in issue in such class(es).

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods (as defined hereinafter).

The period for the Class A Shares is the period starting on May 7, 2014 and ending no later than on 31 December 2014 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2015 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2020 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class I Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class I Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement. The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager of the Company or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the, sole manager of the Company, or in case of plurality of managers, of the board of managers of the Company, will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

No class of shares (parts sociales) may be cancelled if, as a result, the share capital of the Company would fall below the minimum required by the Law.

Own shares (parts sociales) will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority for as long as they are held by the Company.

5.7 - Share Register

All shares (parts sociales) and transfers thereof are recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 6. Management.

6.1 - Appointment and Removal

6.1.1 The Company is managed by one or several managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance), composed of manager(s) of the category A and of manager (s) of the category B. The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

6.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by resolution of the shareholders.

6.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) may be compensated for his/their services as manager (gérant) or reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.2 - Powers

6.2.1 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

6.2.2 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

6.2.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine the agent'(s) responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

6.3 - Representation and Signatory Power

6.3.1 In dealing with third parties as well as in judicial proceedings, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

6.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signatures of a manager of the category A and a manager of the category B or by the signature of any person to whom such power has been delegated by the board of managers (conseil de gérance).

6.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Meetings

6.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant), to keep the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the managers (gérants).

6.4.2 Meetings of the board of managers (conseil de gérance) may be convened by any member of the board of managers (conseil de gérance). The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least two (2) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each manager (gérant) expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers (conseil de gérance). All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each manager (gérant) is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

6.4.3 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance). Resolutions shall be taken by a majority of the votes cast of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

6.4.4 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in minutes to be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' (conseil de gérance) meetings. Such approval may be in one or several separate documents.

6.4.6 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any member of the board of managers (conseil de gérance) of the Company.

6.4.7 A manager (gérant) may appoint any other manager (gérant) (but not any other person) to act as his representative at a board meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager (gérant) can act as representative for more than one other manager (gérant) at a board meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) managers (gérants) are physically present at a board meeting held in person or participate in person in a board meeting held in accordance with the provisions of Article 6.4.8. of these Articles.

6.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

6.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him in the name of the Company.

Art. 7. Shareholders' resolutions.

7.1 For as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law and Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

7.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him.

7.3. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them provided that in case such majority is not met, the shareholders may be reconvened or consulted again in writing by registered letter and the decisions will be validly taken by the majority of the votes cast irrespectively of the portion of share capital represented.

7.4 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

7.5 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant shareholders' meeting, in person or by an authorised representative.

7.6 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a shareholder.

7.7 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.8 The majority requirements applicable to the adoption of resolutions by a shareholders' meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of shareholders shall be validly passed upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of shareholders' votes representing the majority required for the passing of the relevant resolutions, irrespectively of whether all shareholders have voted or not.

Art. 8. Annual general shareholders' meeting. At least one shareholders' meeting shall be held each year. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on June 30 of each year at the latest.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 9. Audit.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

9.2 Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of an approved statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) instead of a statutory auditor. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé) shall be appointed on an annual basis (the mandate being renewable also on an annual basis).

Art. 10. Financial year - Annual accounts.

10.1 - Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st of December 2013 (all dates inclusive).

10.2 - Annual Accounts

10.2.1 Each year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepares an inventory a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the provisions of Article 197 of the Law.

10.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), such inspection shall only be permitted fifteen days before the meeting.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.4 Subject to the provisions contained in Article 5.1.2 of these Articles, the liquidation boni shall be distributed to the holders of all classes of shares (catégories de parts sociales) in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution provisions contained in Article 5.6. of these Articles.

Art. 12. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing parties in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties sign together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de Dyle Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard de la Grande Duchesse, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.303 (la «Société»). La Société a été constituée le 14 juin 2013 par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch (Grand Duché du Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations N°1630 du 9 juillet 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 novembre 2013 publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations N°108 du 13 janvier 2014.

L'Assemblée a élu Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, comme président de l'Assemblée (le «Président»). Le Président a désigné Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»). L'Assemblée a désigné Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le mandataire des associés représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties représentées et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et l'Assemblée a acté que:

(A) Il résulte de la liste de présence établie que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée. L'Assemblée renonce par conséquent aux formalités de convocations, se considère comme valablement convoquée et déclare avoir connaissance de l'objet des présentes résolutions et de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui ont été communiquées à l'avance.

(B) L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

i. Requalification des cent mille (100.00) parts sociales de la Société existantes, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), (les "Parts Sociales Existantes") en cent mille (100.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires") et création des nouvelles catégories de parts sociales suivantes: parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Préférentielles de catégorie A"), parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Préférentielles de catégorie B"), parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Préférentielles de catégorie C"), parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Préférentielles de catégorie D"), parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Préférentielles de catégorie E"), parts sociales de catégorie F (les Parts Préférentielles de catégorie F"), parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Préférentielles de catégorie G"), parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Préférentielles de catégorie H"), parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Préférentielles de catégorie I"), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);

ii. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent quatre-vingts mille euros (EUR 180.000,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cent quatre-vingts mille euros (EUR 280.000,-), par l'émission de vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie A, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie B, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie C, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie D, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie E, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie F, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie G, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie H, et vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie I (collectivement les "Nouvelles Parts");

iii. Souscription et paiement des Nouvelles Parts, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois million sept cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et vingt-deux centimes (EUR 3.723.824,22), en numéraire par Quadriga Capital IV Deutschland Holding I LP et Quadriga Capital IV Deutschland Holding II LP;

iv. Modification et refonte des statuts de la Société (les "Statuts"), incluant en outre, la modification de l'objet social de la Société en l'article 2 qui aura désormais la teneur suivante:

«2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits intellectuels ou industriels, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses brevets, licences et/ou tous types de droits industriels ou intellectuels.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.»

v. Divers.

(C) L'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de requalifier les Parts Existantes en Parts Sociales Ordinaires, et de créer les nouvelles catégories de parts sociales suivantes: les Parts Préférentielles de catégorie A, les Parts Préférentielles de catégorie B, les Parts Préférentielles de catégorie C, les Parts Préférentielles de catégorie D, les Parts Préférentielles de catégorie E, les Parts Préférentielles de catégorie F, les Parts Préférentielles de catégorie G, les Parts Préférentielles de catégorie H, et les Parts Préférentielles de catégorie I, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tel que définis dans les Statuts dûment modifiés conformément à la résolution devant être adoptée en application du point (iv) de l'ordre du jour ci-dessus.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quatre-vingts mille euros (EUR 180.000,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un montant de deux cent quatre-vingts mille euros (EUR 280.000,-), par l'émission des Nouvelles Parts suivantes: vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie A, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie B, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie C, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie D, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie E, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie F, vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie G, [vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie H, et vingt mille (20.000) Parts Préférentielles de catégorie I.

Souscription- Paiement

Sur ce:

1) Quadriga Capital IV Deutschland Holding I LP, un limited partnership ayant son siège social à Quadriga Capital House, Britannia Place Bath Street, JE2 ASU St Helier, Jersey, immatriculé sous le numéro 1647 auprès du Registre des Sociétés JFSC ("Quadriga Holding I"), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privée, ci-annexée, déclare souscrire des Nouvelles Parts suivantes:

dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie A,
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie B,
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie C,
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie D,
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie E,
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie F,
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie G,
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie H, et
dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (19.325) Parts Préférentielles de catégorie I.

Quadriga Holding I déclare payer la totalité des parts sociales susmentionnées ensemble avec une prime d'émission d'un montant trois millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cent trente-et-un euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.598.131,59) par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de trois millions sept cent soixante-douze mille cinquante-cinq euros et cinquante-neuf centimes (EUR 3.772.055,59) (le "Premier Apport en Numéraire").

Le montant total du Premier Apport en Numéraire est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve ayant été donnée par un certificat de blocage confirmant la mise à disposition du montant de la souscription sur le compte bancaire de la Société.

2) Quadriga Capital IV Deutschland Holding II LP, un limited partnership ayant son siège social à Quadriga Capital House, Britannia Place Bath Street, JE2 ASU St Helier, Jersey, immatriculé sous le numéro 1648 auprès du Registre des Sociétés JFSC ("Quadriga Holding II"), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privée, ci-annexée, déclare souscrire les Nouvelles Parts suivantes:

six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie A,
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie B,
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie C,
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie D,
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie E,
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie F,
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie G,
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie H, et
six cent soixante-quinze (675) Parts Préférentielles de catégorie I.

Quadriga Holding II déclare payer la totalité des parts sociales susmentionnées ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-douze euros et soixante trois centimes (EUR 125.692,63) par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de cent trente-et-un mille sept cent soixante huit euros et soixante trois centimes (EUR 131.768,63) (le "Second Apport en Numéraire").

Le montant total du Second Apport en Numéraire est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve ayant été donnée par un certificat de blocage confirmant la mise à disposition du montant de la souscription sur le compte bancaire de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé la refonte totale des Statuts, incluant entre autre, les modifications requises suite à la création et l'émission des Nouvelles Parts, et l'augmentation correspondante du capital social ainsi que le changement de l'objet social de la Société, de telle sorte que les Statuts ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination.** Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Dyle Investments S.à r.l. (ci-après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits intellectuels ou industriels, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses brevets, licences et/ou tous types de droits industriels ou intellectuels.

2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville.

4.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société Luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Parts sociales.

5.1 Capital social - prime d'émission - réserves

5.1.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingts mille euros (EUR 280.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), en vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie A «les Parts Préférentielles de Catégorie A», vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie B «les Parts Préférentielles de Catégorie B», vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie C «les Parts Préférentielles de Catégorie C», vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie D «les Parts Préférentielles de Catégorie D», vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie E «les Parts Préférentielles de Catégorie E», vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie F «les Parts Préférentielles de Catégorie G», vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie H «les Parts Préférentielles de Catégorie H», vingt mille (20.000) parts sociales préférentielles de catégorie I «les Parts Préférentielles de Catégorie I», ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qui sont toutes entièrement libérées.

Les Parts Préférentielles de Catégorie A, les Parts Préférentielles de Catégorie B, les Parts Préférentielles de Catégorie C, les Parts Préférentielles de Catégorie D, les Parts Préférentielles de Catégorie E, les Parts Préférentielles de Catégorie F, les Parts Préférentielles de Catégorie G, les Parts Préférentielles de Catégorie H, et les Parts Préférentielles de Catégorie I sont collectivement dénommées «les Parts Sociales Préférentielles».

Chaque associé devra souscrire proportionnellement dans chaque catégorie de parts sociales.

5.1.2 Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable conformément aux dispositions de cet Article. La prime d'émission devra rester réservée et attachée aux parts sociales en rapport avec lesquelles elle a été payée et sera réservée aux détenteurs de parts sociales en question en cas de distribution, remboursement ou autres. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.1.3 La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de telles réserves seront prises par le(s) associé(s) ou par le(s) gérant(s) selon le cas, sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être allouées à l'apporteur.

5.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 7 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

5.3 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-proprétaires, créanciers et débiteurs de parts sociales gagées doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

5.4 - Transfert de Parts Sociales

5.4.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par cet associé unique sont librement transmissibles.

5.4.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

5.4.3 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, en cas de transfert de parts sociales, l'associé cédant devra transférer toutes ses parts sociales de chaque catégorie de parts sociales ou, si l'associé cédant ne transfère que certaines de ses parts sociales, il/elle devra transférer en même temps des parts sociales de manière proportionnelle dans chaque catégorie de parts sociales.

5.4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers non-associés si des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'y ont consenti.

5.4.5 Les transferts de parts sociales doivent être documentés par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne seront opposables à la Société ou aux tiers qu'à compter du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation par celle-ci en conformité avec les dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

5.5 - Distribution des profits

5.5.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société devra être alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

5.5.2 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 de ces Statuts, l'assemblée générale des associés détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué étant entendu qu'à l'égard de toute déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires devront avoir droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires,

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie A devront avoir droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie A;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie B devront avoir droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie B;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie C devront avoir droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie C;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie D devront avoir droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie D;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie E devront avoir droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie E;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie F devront avoir droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie F;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie G devront avoir droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie G;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie H devront avoir droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie H;

le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Catégorie I devront avoir droit à un dividende égal à 0,60% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Catégorie I;

le solde devra être alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles conformément à une décision prise lors d'une assemblée générale des Associés.

5.5.3 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 5.1.2 et à l'Article 5.5.2 de ces Statuts, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant peut/peuvent décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établie conformément à la Loi ou les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement réalisés peuvent être récupérées de(s) l'associé(s) concerné(s).

5.6 - Rachat de Parts Sociales

Sous réserve de l'accord préalable de tous les associés, la Société pourra racheter ses parts sociales pourvu que des réserves suffisantes soient disponibles à cet effet et seulement si elle rachète et annule une ou plusieurs catégorie(s) entière(s) (étant les Parts Préférentielles de Catégorie A jusqu'aux Parts Préférentielle de Catégorie I, incluses) de parts sociales, c'est-à-dire de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces catégorie(s). Une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une catégorie des Parts Sociales Préférentielles, ne pourra être fait que conformément aux respectives Périodes relatives à chaque Catégorie (comme définie ci-après).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie A est la période commençant le 7 mai 2014 et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2014 (la «Période relative à la Catégorie A»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie A et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2015 (la «Période relative à la Catégorie B»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie B et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2016 (la «Période relative à la Catégorie C»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie C et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2017 (la «Période relative à la Catégorie D»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie D et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2018 (la «Période relative à la Catégorie E»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie E et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2019 (la «Période relative à la Catégorie F»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie F et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2020 (la «Période relative à la Catégorie G»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie G et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2021 (la «Période relative à la Catégorie H»).

La période pour les Parts Préférentielles de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période relative à la Catégorie H et finissant pas plus tard qu'au 31 décembre 2022 (la «Période relative à la Catégorie I»).

Lorsqu'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée ni annulée endéans la Période relative à cette Catégorie, le rachat et l'annulation d'une telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut être faite au cours d'une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui doit débiter le jour suivant la dernière Période relative à cette Catégorie, (ou le cas échéant, le jour après la fin de la précédente et immédiate Nouvelle Période d'une autre catégorie) et finissant au plus tard un an après le commencement de la date de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période doit débiter le jour après la Période relative à la Catégorie I et les catégories des Parts Sociales Préférentielles non

rachetées ni annulées endéans la Période relative à chaque Catégorie, suivant un ordre de la catégorie A à la catégorie I (dans la mesure où elles n'ont pas été auparavant rachetées ou annulées).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles aurait lieu avant le dernier jour de la Période relative à la Catégorie concernée (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période relative à la Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) devra débuter le jour suivant le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer et se terminer le jour tel qu'initialement défini ci-dessus dans les Statuts.

Suite au rachat et annulation de l'entière part d'une catégorie concernée, le Montant d'Annulation sera dû et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette catégorie(s). Afin d'éviter tout doute, la Société pourra s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant de l'Annulation mentionné au paragraphe ci-dessus pour être retenu, devra être déterminé par le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société à son entière discrétion et ce dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le gérant unique de la Société ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure dans la détermination du Montant d'Annulation la réserve librement distribuable en partie ou en totalité.

Au vue des ces Statuts, les termes suivants doivent avoir les significations suivantes:

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois que cela est prévu par les Comptes Intérimaires relatifs (pour éviter tout doute sans double calcul) (iii) tout dividende auquel le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires est en droit de recevoir conformément aux Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de sorte à ce que:

$$MD = (PN + R + RC) - (PE + RL + DO + DB)$$

Soit:

MD = Montant disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés).

R = Toutes réserves librement distribuables.

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

PE = Pertes (incluant les pertes reportées) considérées comme un montant positif.

RL = toute somme devant être placée dans une réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

DO = tout dividende auquel le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est en droit de recevoir conformément aux Statuts.

DB = Droit au bénéfice.

Le Montant Disponible doit figurer dans les Comptes Intérimaires de la Période relative à chaque Catégorie concernée et doit être évalué par le gérant unique de la Société ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, de bonne foi et en vue de la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) toutes les sommes détenues par la Société (à l'exception des fonds en dépôt à terme avec une échéance excédant six (6) mois) (ii), tout instrument facilement négociable, obligations note, et toute créance qui du point de vue du gérant unique de la Société, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société, devront être payés par la Société à court terme moins tout endettement ou toute autre dette de la Société payable endéans un délais de moins de six (6) mois sur base des Comptes Intérimaires correspondants à la Période de chaque Catégorie (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tout actif tel que des parts sociales, actions ou titres de quelque forme que ce soit détenue par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période relative à la Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) sachant qu'un tel Montant d'Annulation ne peut pas être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatives à la Période relative à chaque Catégorie concernée (ou Nouvelle Période).

«Période relative à chaque Catégorie» signifie chacune des périodes concernant la Période relative à la Catégorie A, la Période relative à la Catégorie B, la Période relative à la Catégorie C, la Période relative à la Catégorie D, la Période relative à la Catégorie E, la Période relative à la Catégorie F la Période relative à la Catégorie G, la Période relative à la Catégorie H, la Période relative à la Catégorie I.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date non inférieure à trente (30) jours mais pas plus tard que dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie des Parts Préférentielles concernées.

«Droit au Bénéfice» signifie le dividende préférentiel des Parts Sociales Préférentielles.

Aucune catégorie de parts sociales ne peut être annulée si, en conséquence, le capital social de la Société passerait en deçà du minimum requis par la Loi.

Les parts sociales propres ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

5.7 - Registre des Parts Sociales

Toutes les parts sociales ainsi que leurs transferts sont consignés dans le registre des associés conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 6. Gestion.

6.1 - Nomination et Révocation

6.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composée de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne doivent pas nécessairement être associé(s).

6.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par décision des associés.

6.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

6.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance peuvent être rémunérés pour ses/leurs service(s) en tant que gérant(s) ou remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des associés.

6.2 - Pouvoirs

6.2.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

6.2.2 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra sous-déléguer sa compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

6.2.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de ce mandat.

6.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

6.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social de la Société.

6.3.2 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

6.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Réunions

6.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité que celles applicables aux gérants.

6.4.2 Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par tout membre du conseil de gérance. La convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins deux (2) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans la convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à toute convocation par le consentement de chaque gérant exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil de gérance. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil, une copie des documents et / ou supports à discuter ou adopter par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque gérant.

6.4.3 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des gérants présents ou représentés à cette réunion.

6.4.4 Les décisions du conseil de gérance seront consignés dans des procès-verbaux, à signer par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.5 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

6.4.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autre seront signés par le président ou par tout membre du conseil de gérance de la Société.

6.4.7 Un gérant peut nommer un autre gérant (mais pas toute autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil. Un gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs gérants à une réunion du conseil de gérance à condition que (sans préjudice des exigences de quorum) au moins deux gérants soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'Article 6.4.8.

6.4.8 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

6.5 - Responsabilité des Gérants

Aucun gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Décisions des associés.

7.1 Pour autant que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi et les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, s'appliqueront. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

7.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a autant de voix qu'il possède de parts sociales.

7.3 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte, les associés peuvent être convoqués à nouveau ou consultés à nouveau par écrit par lettre recommandée, et les décisions seront valablement prises par la majorité des voix exprimés, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

7.4 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf le cas de changement de nationalité qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.5 Une assemblée des associés peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit à l'assemblée des associés en question, en personne ou par un représentant autorisé.

7.6 Un associé peut se faire représenter à une assemblée des associés en désignant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'est pas nécessairement un associé.

7.7 La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

7.8 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de décisions par l'assemblée des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites des associés. Les décisions écrites des associés sont valablement prises dès réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopie ou en tant que pièces jointes de courrier électronique) des votes des associés représentant la majorité requise pour l'adoption des décisions en question, indépendamment du fait que tous les associés aient voté ou non.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

8.1 Au moins une réunion des associés devra être tenue chaque année. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), cette assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 30 juin de chaque année au plus tard.

8.2 Dans le cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis discrétionnaire et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Audit.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne sont pas nécessairement associés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

9.2 Sans tenir compte de ce qui précède, la Société sera surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) lorsqu'il existe une obligation légale à cet effet ou si la Société est autorisée par la loi à opter pour, et choisit d'opter pour, la nomination d'un réviseur(s) d'entreprises agréé(s) au lieu d'un commissaire aux comptes. Le réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera nommé sur une base annuelle (le mandat étant renouvelable également sur base annuelle).

Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1 - Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013 (toutes les dates étant comprises comme incluses).

10.2 - Comptes Annuels

10.2.1 Chaque année, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, un bilan et un compte de profits et pertes conformément aux dispositions de l'Article 197 de la Loi.

10.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire désigné, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et, le cas échéant, le rapport du/des commissaire (s) aux compte(s) conformément à l'Article 200 de la Loi. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), cet examen ne sera autorisé que quinze jours avant la réunion.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

11.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Sous réserve des dispositions de l'Article 5.1.2 des Statuts, le boni de liquidation devra être distribué aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales dans l'ordre de priorité et pour le montant nécessaire pour atteindre sur une base globale le même résultat économique que celui prévu par les dispositions de distribution contenues dans l'Article 5.6 de ces mêmes Statuts.

Art. 12. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à la suite du présent acte, s'élève à approximativement trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, il est déclaré qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau, le Bureau, avec le notaire, a signé le présent.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2014. Relation: EAC/2014/6714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070533/1025.

(140082608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

CD&R European Value Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.072.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

CDR Bounty (Cayman) Partners L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to establish:

ARTICLES

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of CD&R European Value Retail Investment S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) divided into eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (the "Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers") and the Managers shall be divided into two categories, respectively denominated the "Category A Managers" and the "Category B Managers".

8.4 A Manager may be removed at any time with or without cause by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, a Category A Manager and a Category B Manager, acting jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (the "Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting, provided that any Category A Manager may only be represented by another Category A Manager and any Category B Manager may only be represented by another Category B Manager. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to the quorum requirements set out in Article 12.4 below) at least (i) one Category A Manager is physically present and (ii) one Category B Manager is present at a Board Meeting.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. All business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office) needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission

or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st April and ends on the 31st March of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st March (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first day of June at 12:00 p.m. each year in the City of Luxembourg or if such day is not a business day, then the following business day.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by a Shareholders' Resolution declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.1 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

- a) The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on 31 March 2015.
- b) The first annual general meeting, if any, will be held in 2015.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

CDR Bounty (Cayman) Partners L.P.	11,000 Shares
Total	11,000 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash so that the sum of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) corresponding to the amount of the subscribed share capital is forthwith at the free disposal of the Company.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Category A Managers of the Company:

- Mr Laurent Ricci, employee, born in Thionville, France on 14 September 1972;
 - Mr Xavier Poncelet, employee, born in Arlon, Belgium on 5 February 1981;
 - Mr Philippe Leclercq, employee, born in Liège, Belgium on 18 May 1968; and
 - Ms Laurence Goblet, employee, born in Malmedy, Belgium on 27 February 1981,
- having their professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) Are appointed as Category B Managers of the Company:

- Mr Marco Herbst, partner, born in Innsbruck, Austria on 18 June 1972, having his professional address at 33 King Street, SW1Y 6RJ London, United Kingdom;
- Mr Gregory Lai, principal, born in Lyon, France on 8 March 1979, having his professional address at 33 King Street, SW1Y 6RJ London, United Kingdom; and
- Ms Theresa Gore, principal, born in New York, United States of America on 19 March 1964, having her professional address at 375 Park Avenue, New York, New York 10152, United States of America.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douzième jour.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

CDR Bounty (Cayman) Partners L.P., une société en commandite (limited partnership) sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

1. Forme et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de CD&R European Value Retail Investment S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société a au moment donné un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société a au moment donné un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit dans la même municipalité ou pas) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") adoptée conformément aux présents Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois applicables au moment donné au Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social ou autre de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et de tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs), et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris des employés de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et accorder une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou entreprises), que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés ou des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement assumer la responsabilité pour, une dette ou obligation financière à laquelle une autre personne est tenue;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location et disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des activités de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris pour des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option sur, tirer parti de ou entreprendre toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, cocontractant, fiduciaire ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon les cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) représentés par onze mille (11.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents

Statuts, les détenteurs de Parts Sociales au moment donné sont définis comme les "Associés" et individuellement comme un "Associé".

5.2 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission seront prises par les Associés sous réserve de la loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat et/ou à l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément au transfert donné en assemblée générale des Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés qu'avec l'agrément au transfert des Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ou dans les circonstances envisagées par l'article 189 de la loi de 1915;

7.2.3 le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") nommés par une Résolution des Associés adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas d'un seul Gérant, il est défini dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et les Gérants seront répartis en deux catégories, dénommées respectivement les "Gérants de Classe A" et les "Gérants de Classe B".

8.4 Les Gérants pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif par Résolution des Associés adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, excepté ceux réservés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts à une décision des Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, agissant conjointement;

10.3 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions à une Réunion du Conseil sans convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation en cause soit par écrit soit, à la Réunion du Conseil en cause, en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à

la Réunion du Conseil, sous réserve de ce qu'un Gérant de Classe A ne peut être représenté que par un autre Gérant de Classe A, et un Gérant de Classe B ne peut être représenté que par un autre Gérant de Classe B. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice des quorums requis à l'article 12.4 ci-dessous) au moins (i) un Gérant de Classe A soit présent physiquement et (ii) un Gérant de Classe B soit présent en personne à une Réunion du Conseil.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de télé- et vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication pourvu que toutes les personnes participant à la réunion soient en mesure de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit.

12.6 Une décision écrite signée par tous les Gérants (ou, s'agissant d'un Gérant, par le Représentant du Gérant) est valable comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant la même forme signés par ou au nom d'un ou de plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés par et les extraits de procès-verbaux seront certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés ne sont valables que si elles ont été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, étant donné que si ce seuil n'est pas atteint à la première réunion ou à la première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être adoptée à la majorité des voix exprimées, sans égard pour le nombre de Parts Sociales représenté.

13.3 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société ou obliger un Associé à augmenter sa participation dans la Société si ce n'est par un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve de l'article 13.3, une résolution modifiant les Statuts de la Société (y compris par un changement du Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité d'Associés en nombre détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être passée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation en cause soit par écrit soit, lors de la Réunion des Associés en cause, en personne ou par un représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une Réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8

13.8.1 S'il n'y a pas plus de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt qu'en assemblée générale pourvu que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprime son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Hormis les cas où la Loi Luxembourgeoise le requiert, les exigences de quorum ne s'appliqueront pas à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement adoptées dès la réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fax ou en tant que pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des dispositions de l'article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, que tous les Associés aient voté ou pas.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année, étant entendu qu'à titre de mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 mars suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi de 1915 le premier jour de juin à midi chaque année dans la ville de Luxembourg ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, alors le jour ouvrable suivant.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Du bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, la Société pourra par une Résolution des Associés déclarer des dividendes en accord avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés concernés.

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par la Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé peut, sur option, décider de liquider la Société en prenant à sa charge personnelle tous les biens et obligations, connus et inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autre chose) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications).

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2015.
- b) La première assemblée générale annuelle se tiendra, le cas échéant, en 2015.

Souscription et paiement

Le capital social a été souscrit comme suit:

CDR Bounty (Cayman) Partners L.P.	11,000 Parts Sociales
Total	11,000 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées par paiement en argent si bien que la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-), correspondant au montant du capital social souscrit, est dès à présent à la disposition de la Société.

Assemblée générale

Suite à la constitution de la Société, la personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a passé les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que Gérants de Classe A de la Société:

- Mr. Laurent Ricci, employé, né à Thionville, France le 14 septembre 1972;
- Mr. Xavier Poncelet, employé, né à Arlon, Belgique le 5 février 1981;
- Mr. Philippe Leclercq, employé, né à Liège, Belgique le 18 mai 1968; et
- Mme Laurence Goblet, employée, né à Malmedy, Belgique le 27 février 1981,

ayant tous leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Sont nommés en tant que Gérants de Classe B de la Société:

- Mr. Marco Herbst, associé, né à Innsbruck, Autriche le 18 juin 1972, ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni;
 - Mr. Gregory Lai, directeur, né à Lyon, France le 8 mai 1979 et ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni; et
 - Mme Theresa Gore, directrice, née à New York, Etats-Unis d'Amérique le 19 mars 1964, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique.
- 3) La Société aura son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate à la demande de la partie comparante susmentionnée que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: EAC/2014/6862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014070483/539.

(140082878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Alvida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.816.

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALVIDA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.816, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 382 du 9 août 1996, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1064 du 14 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimo GILOTTI, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg de sorte que le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Fentange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. Relation: LAC/2014/21906. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070362/52.

(140083021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 22 avril 2014:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

* Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Président et Administrateur;

* Monsieur Cristofer Gelli, Administrateur;

* Monsieur Philip Best, Administrateur;

* Monsieur Renaud Froissart, Administrateur;

* Monsieur Dominique Dubois, Administrateur;

* Monsieur Enrique Bouillot, Administrateur;

* Monsieur Jean Keller, Administrateur.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'auditeur, PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin.

Administrateurs:

- Monsieur Cristofer Gelli;

- Monsieur Renaud Froissart;

- Monsieur Philip Best;

- Monsieur Jean Keller.

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin;

- Monsieur Dominique Dubois;

- Monsieur Enrique Bouillot.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L -1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2014070373/36.

(140083214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Expert Petroleum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.823.791,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.929.

—
Extrait des contrats de cession de parts de la Société datés du 9 mai 2014

En vertu des contrats de cession de parts datés du 9 mai 2014, les transferts de parts suivants ont été effectués:

- l'associé Network of Technology Services for Energy Co. a transféré la totalité de ses parts, soit 3.862.952 parts de catégorie B, détenues dans la Société au nouvel associé Expert Petroleum Founders S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg);

- l'associé Michel Louboutin a transféré la totalité de ses parts, soit 225.241 parts de catégorie B, détenues dans la Société au nouvel associé Expert Petroleum Founders S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg);

- l'associé Expert Petroleum Founders S.à r.l. a transféré une partie de ses parts, soit 4.088.192 parts de catégorie B, détenues dans la Société au nouvel associé Expert Petroleum SPV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg).

Partant, les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties de la sorte:

LRP V Luxembourg Holdings S.à r.l.: 6.769.860 parts sociales ordinaires de classe A

Expert Petroleum Limited Liability Company (Offshore): 965.738 parts de catégorie B

Expert Petroleum Founders S.à r.l.: 1 part de catégorie B

Expert Petroleum SPV S.à r.l.: 4.088.192 parts de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Sophie ZINTZEN

Mandataire

Référence de publication: 2014068874/31.

(140080282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

KS&T Investment Financing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.529.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 mai 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 7 mai 2014, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Stephen P. Mawer, né le 27 février 1965 au Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Greenway Plaza, Houston, 77046 Texas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 7 mai 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Daniel Simon Eld, né le 14 juin 1977 à Wokingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 20, Gresham Street, 4^{ème} étage, EC2V 7JE Londres, Royaume-Uni.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Daniel Simon Eld, prénommé.

- Monsieur Rodger E. Lindwall, né le 11 mai 1964 à Omaha, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, Wichita, 67220 Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014069008/35.

(140081028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

International Automotive Components Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.507.714,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.178.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur administrative, le formulaire de réquisition déposé auprès du Registre de commerce et des sociétés Luxembourg le 08.05.2014 référence L140074984, les Délégués à la Gestion Journalière doivent être modifiés.

Le formulaire de réquisition aurait dû lire:

En date du 3 février 2014, le conseil de gérance a décidé de nommer Monsieur Dennis Richardville, né le 19 juin 1954 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 543 W. Dunlap, Northville, MI 48167, Etats-Unis d'Amérique, en tant Délégué à la Gestion Journalière avec effet au 3 février 2014 et ce jusqu'au 31 juillet 2018.

Au lieu de:

En date du 3 février 2014, le conseil de gérance a décidé de nommer Madame, Alicia Allen, née le 6 août 1974 à Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à Kruetzpoort 16, D-47804 Krefeld, Allemagne, en tant Délégué à la Gestion Journalière avec effet au 3 février 2014 et ce jusqu'au 31 juillet 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014068969/24.

(140080838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

ITSmart S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.669.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire du conseil d'administration de la société le 16 mai 2014

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire du Conseil d'Administration de la Société le 16 mai 2014 que:

«*Première résolution:*

Conformément à l'article 2 des Statuts, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 16, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

«*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'Administration constate à l'unanimité le changement de l'adresse professionnelle de Maîtres Mario DI STEFANO et Jean-Philippe FRANCOIS en leur qualité de membre du conseil d'administration de La Société du 2a Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014068982/21.

(140081072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Ksar Na S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.608.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069010/10.

(140080615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

L.F. Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.139.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069014/10.

(140080382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

L'Atelier Anne-Marie Frère, Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 37.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014069015/12.

(140080485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Olissippo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.732.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Katherine Ang, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014069094/13.

(140080946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.
